

2008/8949 - AVENANT DE SUBSTITUTION ENTRE LA SOCIETE ACXIOM FRANCE ET LA SOCIETE PITNEY BOWES MAPINFO CONCERNANT LE MARCHE N° 27-2051 RELATIF A LA MAINTENANCE (CORRECTIVE, ADAPTATIVE ET EVOLUTIVE) ET LES PRESTATIONS D'ASSISTANCE DES LICENCES DU PRODUIT MAPINFO PROFESSIONAL (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 février 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«La Ville de Lyon conclut annuellement une cinquantaine de marchés informatiques auprès de diverses sociétés spécialisées dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Dans ce domaine, le modèle économique est en perpétuelle évolution et les Sociétés de Services en Ingénierie Informatique se doivent d'adapter leur structure à la conjoncture économique et technologique. Ce contexte conduit bien souvent les titulaires de marchés informatiques à changer de personnalité morale et de ce fait oblige la collectivité à évaluer les impacts juridiques de ces changements au sein de ses contrats.

C'est pourquoi, nous vous proposons l'avenant de substitution suivant :

Le marché relatif à la maintenance (corrective, adaptative et évolutive) et les prestations d'assistance des licences du produit MapInfo Professional a été conclu avec la société Acxiom France.

Le 14 décembre 2007 l'ensemble de l'activité SIG et Géomarketing d'Acxiom France, le distributeur exclusif en France de Mapinfo, a été acquis par le groupe Pitney Bowes MapInfo.

Cet avenant a ainsi pour objet de définir les modalités de substitution de l'actuel titulaire du marché N° 27-2051 relatif à la maintenance (corrective, adaptative et évolutive) et les prestations d'assistance des licences du produit MapInfo Professional. La société Pitney Bowes MapInfo poursuivra jusqu'à son terme l'exécution dudit marché.

Les autres conditions du marché sont inchangées.»

Vu la délibération n° 2006/7242 en date du 20 novembre 2006 relative à la maintenance (corrective, adaptative et évolutive) et les prestations d'assistance des licences du produit MapInfo Professional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- L'avenant de substitution entre la société Acxiom France et Pitney Bowes MapInfo concernant le marché n° 27-2051 relatif à la maintenance (corrective, adaptative et évolutive) et les prestations d'assistance des licences du produit MapInfo Professional est adopté.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document ainsi que tous les actes contractuels y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE